

Edito

« OK » ?

« Je ne suis pas une spécialiste [des] sujets [liés à l'éducation] » proclamait E. Borne le 24 décembre dernier. Que précédemment des ministres aient été totalement étranger·es à leur périmètre, ce n'est pas nouveau... Et même ! Il n'est pas nécessaire d'éprouver la réalité pour la ressentir, l'entendre et y répondre... sinon comment enseigner l'esclavage, le quotidien des mineurs de fond, les mécanismes de la maladie ? Les exemples des derniers mois nous avaient déjà habitué·es à des ministres incompetent·es dans un ministère de l'Éducation pourtant « priorité nationale ». Mais là, reconnaissons-le, nous avons été gâtées lors de la scène à Mayotte où E. Borne a tourné le dos à deux enseignants venus l'interpeller sur le manque d'aides de l'Etat, une semaine seulement après sa nomination !

Autre épisode lunaire quand la présidente de région Pays de la Loire a récemment affolé les manomètres en avouant son admiration pour le pdg de Twitter X alors même que de nombreuses organisations, institutions, médias... (dont le SNES-FSU) quittaient son réseau. Déclaration d'amour faite au lendemain de l'investiture de D. Trump au cours de laquelle E. Musk a effectué deux saluts nazis ! Quel sens du timing, Madame Morançais !

Et quelle époque ! Tandis que notre société vit des moments de tensions rarement atteints avec notamment une séparation générationnelle de plus en plus perceptible, on attend toujours des personnels de l'Éducation nationale qu'ils et elles incarnent un cadre républicain respectueux, émancipateur, inclusif...

Mais comment donc ? Alors même que nous sommes sans cesse méprisé·es par un prof-bashing régulier notamment avec des propos mensongers sur notre temps de travail, floué·es dans notre droit légitime à une rémunération revalorisée, sans médecine du travail, pénalisé·es même dans nos arrêts médicaux alors que nous sommes 50 % moins absent·es pour maladie que les employé·es du privé... Nous avons massivement exprimé notre mécontentement le 5 décembre et nous le referons !

Nous aurions grand besoin d'ici-là que soient clarifiés certains points : 90% de notre traitement en arrêt maladie, c'est non ! Ne pas payer la GIPA 2024 pourtant budgétisée, c'est encore non ! Ne pas rouvrir le chantier de la rémunération, c'est inacceptable !

Alors, Madame la ministre, sans tourner les talons et droit dans les yeux, nous vous le disons résolument : démarrer votre ministère avec de tels signaux,

ce n'est vraiment pas « OK » !

**Le dialogue façon Borne :
Tourner le dos aux
personnels !**



Ce n'est pas OK !

Sommaire

| | |
|-----------------------------------|---|
| Éditorial | 1 |
| Action et caisse de grève | 2 |
| AED-AESH et Syndicalisation | 3 |
| VSS | 4 |
| Amiante | 5 |
| Mutations et Collège | 6 |
| Courants de Pensée | 7 |
| Stages 2025 | 8 |

Le récapitulatif de nos actions d'octobre à janvier :

- **Grève nationale interprofessionnelle** mardi 1er octobre pour les salaires, les Services publics et l'abrogation de la loi réforme des retraites ;
 - **Journée internationale de mobilisation contre les Violences Sexistes et Sexuelles**, lundi 25 novembre ;
 - **Mobilisation des retraité·es** le mardi 3 décembre pour lutter contre l'austérité et revendiquer une meilleure revalorisation des pensions ;
 - **Grève Fonction Publique** jeudi 5 décembre, contre les 3 jours de carence et l'abaissement à 90 % de la rémunération durant un congé maladie, contre le gel du point d'indice des fonctionnaires et la poursuite des suppressions de postes.
- Près de 45 % des personnels du 2nd degré ont fait grève dans l'Académie, avec de nombreuses vies scolaires et services de restauration fermés. Cette journée a été pensée comme la première d'une mobilisation qui devra, à un moment ou un autre, s'inscrire dans la durée ;
- **Soutien aux secteurs de la Fonction Publique** mobilisés les 10 et 11 décembre ;
 - **Journée interprofessionnelle** jeudi 12 décembre,

pour dénoncer les plans de licenciement, la dégradation des conditions de travail et de salaire, la hausse de la précarité ;

- **Rassemblement devant**

l'hôtel de Région, à Nantes, le lundi 25 novembre puis le jeudi 19 décembre, jour du vote du budget, pour dénoncer les coupes budgétaires assassines de la Présidente du Conseil régional ciblant des secteurs clés du vivre ensemble et de l'emploi, tels que la culture, le sport pour tous, la vie associative, l'économie sociale et solidaire et l'insertion professionnelle...

- **Journée nationale intersyndicale** (FSU, CGT, SUD, SNALC) de mobilisations, jeudi 16 janvier, pour obliger le ministère à prendre des mesures en faveur des AESH et des AED, et contrer leur précarité ;

- **« 17 janvier, 50 ans de la loi Veil »** : rassemblements, samedi 18 janvier, pour continuer de défendre ce droit en le rendant accessible à toutes.



L'instabilité et les incertitudes, en ce début 2025, pourraient démobiliser mais ce serait une erreur car le démantèlement pensé et organisé de ce qui est notre bien commun (un système social, éducatif, de soins, de recherche) se poursuit et même s'accélère, au prétexte que notre pays n'en aurait plus les moyens et qu'il faudrait faire toujours plus avec toujours moins.

Plus que jamais, il nous faut nous opposer à tout cela et lever les freins à la mobilisation en recréant des espaces de discussions dans nos établissements et en faisant renaître la culture de la lutte, plus que jamais nécessaire.

Caisse de solidarité :

Faire grève, ne serait-ce qu'une minute, entraîne le retrait d'1/30 du traitement mensuel ! Nous devons donc trouver des solutions pour permettre à toutes et tous d'exercer leur droit de grève, sans risquer d'être lourdement pénalisé·es financièrement. C'est pourquoi, le SNES-FSU académique rappelle la mise en place de sa caisse de solidarité.

Pour être aidé·e :

Tout·e adhérent·e peut nous solliciter, tout particulièrement dans le cadre d'un mouvement reconductible, pour un montant maximum de 30€ par jour, à partir de la 2ème journée de grève, et pour toutes les suivantes. N'hésitez pas à demander cette aide !

Pour aider :

Tou·tes les camarades adhérent·es, actif·ves ou retraité·es, peuvent soutenir les luttes en sur-cotisant au SNES-FSU. Cette cotisation de soutien s'ajoute à celle déjà versée et ces montants sont remboursés à 66% par l'État, dans la limite d'1% du revenu brut. N'hésitez pas à aider ainsi les personnels les plus précaires !

Prime REP/REP+, faites valoir vos droits !

De la parole aux actes, il y a souvent un gouffre. Le traitement de nos collègues AESH par les différents gouvernements l'illustre parfaitement.

AED / AESH
Indemnité REP/REP+
confirmation
de la rétroactivité
par la justice
administrative

✓ Courrier type
 ✓ Accompagnement juridique



Alors que l'école inclusive est présentée, depuis des années, comme une priorité par les différent·es ministres de l'Éducation Nationale, les AESH étaient honteusement exclues du champ d'application du décret de 2015 créant une indemnité pour les personnels exerçant en zone d'Éducation prioritaire. Le Tribunal Administratif de Paris, en décembre 2022, a considéré que les AESH devaient bénéficier de cette prime, et ce, de manière rétroactive. Le ministère, tout en publiant un nouveau décret qui attribuait cette prime aux AESH à compter du 1er janvier 2023, a montré toute la considération qu'il porte à nos collègues en faisant appel de cette décision et en invitant les rectorats à refuser ce paiement rétroactif. Hélas pour lui et fort heureusement pour les AESH, la Cour Administrative d'Appel de Paris a, en novembre 2024, confirmé la décision du Tribunal Administratif en estimant, en sus, que l'exclusion des AESH du champ de la prime constituait une rupture du principe d'égalité.

Fortes de cet arrêt, les AESH peuvent maintenant demander le paiement rétroactif de cette prime pour tout exercice en Éducation prioritaire lors des années 2021 et 2022. Nous les invitons à se rapprocher de la section académique (aesh@nantes.snes.edu et aed@nantes.snes.edu) ou de leurs sections départementales afin de se faire accompagner dans ces démarches juridiques. Tel est déjà le cas de quelques AESH de Loire-Atlantique. Il conviendrait que toutes celles qui sont concernées s'engagent dans ce processus. Les sommes en jeu ne sont pas négligeables (de l'ordre de 2000 € bruts par an) ; sommes qui seront éventuellement augmentées par le versement de dommages et intérêts que nous ne manquerons pas de demander au motif du préjudice subi au titre de l'inégalité de traitement.

Syndicalisation : Enlist now ! Engagez-vous !

Depuis la rentrée, notre section académique a connu, chaque semaine, une augmentation continue et ininterrompue de notre nombre d'adhérent·es ! C'est positif mais nous ne devons pas nous en contenter parce qu'à l'évidence, compte-tenu de l'état de nos rémunérations, de l'attractivité en chute libre de nos métiers, de l'absence d'amélioration voire de la dégradation de nos conditions d'exercice... les raisons de se mobiliser ne vont que se renforcer !

Beaucoup de collègues nous sollicitent aussi pour tout simplement accéder à l'information : sur le jury de titularisation, les temps partiels, les congés de formation, la contestation d'un avis final de rendez-vous de carrière, une révision d'affectation, l'accès à la retraite progressive...

Plus que jamais, être syndiqué·e, c'est être mieux informé·e et faire partie d'un collectif permettant d'être plus fort·e ! Aussi, nous devons continuer dans cette direction car être nombreux·ses c'est :

- pouvoir peser à chaque niveau (établissement, département, académie) ;

- pouvoir se retrouver dans des actions qui gagnent ainsi en visibilité ;

- avoir une force d'entraînement auprès de la profession, a fortiori lors des élections professionnelles, comme ce sera de nouveau le cas en 2026, et, à partir de là, obtenir des moyens militant·es pour pouvoir nous / vous défendre.

Il y a un véritable enjeu à rester la 1ère organisation syndicale de l'Éducation nationale et ainsi à parler de et à toute la profession. Alors, poursuivons notre chemin de conviction ! Essayons chacun.e de convaincre un·e collègue non syndiqué·e, pensons à mettre à jour notre adhésion, favorisons une bonne transition vers le militantisme retraité en restant adhérent·e...



Avec l'aimable accord de Fabrice Erre (encore merci à lui !)
 Allez voir son blog sur <https://www.lemonde.fr/blog/uneanneeaulyce/>

80% des femmes¹ estiment avoir été victimes de Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) sur leur lieu de travail. Une femme sur trois² a déjà subi du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle au travail.

Ces violences sont aujourd'hui reconnues en France grâce à la Convention Européenne d'Istanbul (4 juillet 2014) : le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique.

Les blagues sexistes, les remarques sexistes (« Tu me parais bien énervée, tu as tes règles ? »), le *slutshaming* (remarques stigmatisantes et culpabilisantes sur l'apparence ou le comportement des femmes - « en

même temps, si tu ne portais pas cette jupe, ça te ne serait pas arrivé », « ça ne fait pas prof ta façon de t'habiller/parler/maquiller », « c'est pas féminin une prof d'EPS, ça s'habille en jogging » -) font partie des violences sexistes et sexuelles.



STOP
aux violences sexistes
et sexuelles au travail

**Engagé·es pour éradiquer
les violences sexistes et
sexuelles au travail**



Ces comportements ne sont pas anodins et peuvent entraîner un malaise, une ambiance délétère dans nos salles des profs. Nous n'avons pas à accepter ces remarques, même sous une apparence légère : elles participent à créer un climat hostile pour les femmes. Ces remarques n'ont rien à faire dans un établissement.

Le harcèlement sexuel se caractérise par des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés portant atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant. On parle de harcèlement sexuel même si les propos viennent de plusieurs collègues différents alors qu'ils ne se sont pas concertés.

L'agression sexuelle est définie comme « toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ». On peut y retrouver l'exhibitionnisme, l'imposition de regarder des photos ou un film pornographique, les *dick pics*, les montages photos mettant en scène des collègues ou nous-mêmes, le fait de nous toucher sur la bouche, les seins, les fesses, le sexe ou l'intérieur des cuisses et bien entendu le fait d'imposer un rapport sexuel.

Vous n'êtes pas seul-es !

Le SNES-FSU Académique s'engage dans la lutte contre les VSS et a créé, dans cet objectif, un **SECTEUR FEMMES**. Ce dernier est composé uniquement de femmes ; il est à l'écoute de tous les personnels qui sont ou ont été victimes ou témoins de VSS dans le cadre professionnel. Le secteur femmes est également là pour **vous écouter, vous aider, vous épauler**. N'hésitez pas à nous contacter : **nous sommes là pour vous !**

secteurfemmes@nantes.snes.edu

Notre employeur a également une obligation de protection et doit prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces agissements. Un dispositif d'écoute, de traitement et d'accompagnement est d'ailleurs mis en place par le Rectorat de Nantes :

CELLULE D'ÉCOUTE ET DE TRAITEMENT DU RECTORAT DE NANTES :

1 : Etude du collectif #StOpE, Stop au Sexisme dit « Ordinaire » en Entreprise, mars 2021

2 : Sondage IFOP sur les Françaises et le harcèlement sexuel au travail, 26 février 2018



L'amiante, interdit depuis 1997, est connu aujourd'hui pour sa toxicité extrême. Responsable chaque année de 3000 à 4000 maladies professionnelles, il est directement lié à 6000 décès par an, ce qui en fait un problème de santé publique majeur.

Les collectivités savent depuis bientôt 30 ans que des travaux de désamiantage sont à réaliser.

Zoom sur la situation du collège Jean Vilar à Angers avec Nicolas, représentant SNES-FSU sur place.



Pourquoi l'amiante est-il problématique au collège Jean Vilar ?

Nous avons des dalles vinyles amiantées qui recouvrent 47 salles et bureaux du collège.

Ces dalles sont classées "AC2" : le plus haut niveau de dégradation possible, qui implique des actions correctives massives et en urgence. Cette situation est connue depuis 2021 par le département et le collège est resté dans son état et sans aucuns "gros travaux" depuis 1990.

Qu'avez-vous fait ?

Nous avons exercé à deux reprises en moins d'un mois notre droit de retrait, de manière quasi-unanime. Une première fois, à la rentrée des vacances d'automne, suite à un incident durant un chantier au collège et une seconde fois, après un CA où les discours tenus ont accentué l'inquiétude chez tou·tes les représentant·es élu·es présent·es (parent·es et personnel·les).

Que s'est-il passé ?

Lors d'un chantier de mise aux normes PMR d'un accès sanitaire, un mur amianté a été complètement découpé sans aucune protection pour les ouvriers et les lieux. L'espace a ensuite été partiellement confiné, nettoyé, puis l'air a été testé. Lors de la rentrée de novembre, nous n'avons pas les résultats des tests ; c'est pourquoi nous avons exercé un premier droit de retrait qui a conduit à la suspension des cours par la DSDEN jusqu'au mardi midi, jusqu'aux résultats des tests.

Le lundi 25 novembre 2024, le conseil départemental nous a enfin communiqué le dossier technique amiante (DTA) dans lequel la présence et le niveau de dégradation de l'amiante sont avérés et indiqués. Ce dossier indique donc de l'AC2 pour notre collège.

Aujourd'hui, où en êtes-vous ?

Le danger grave et imminent est reconnu par la DSDEN mais on nous a demandé de retourner travailler alors qu'aucune préconisation n'est effective.

Le conseil départemental multiplie les opérations de communication pour dire que "tout va bien", méprisant la parole des personnel·les du collège. Nous avons alerté une députée, un sénateur et même le préfet, dont la cheffe de cabinet nous a reçu·es.

Concrètement, le conseil départemental ne prévoit aucuns travaux de désamiantage avant au minimum 2030 et ne place pas le collège comme une priorité en termes de réhabilitation.

Que s'est-il passé le vendredi 17 janvier 2025 ?

Le collège a reçu la visite d'une délégation du CD49 qui nous a transmis les résultats des analyses d'air. Il a fallu attendre plus de 72h après que le CD49 a eu les résultats pour qu'une salle soit condamnée. Le CD49 a également annoncé un investissement inédit de 510 000 euros dédié en partie à la mise en accessibilité PMR et aux travaux interrompus en novembre dernier. 143 000 euros sont prévus pour le recouvrement des sols amiantés, à l'été 2025. Trois ans de retard et le CD49 nous laisse face à l'amiante six mois supplémentaires !

Si ces annonces n'ont convaincu personne, elles ont surtout laissé la terrible sensation d'une annonce au service d'une communication politique plus que de la réussite éducative de nos élèves et de la protection des usager·es. Elles ne viennent compenser que très partiellement un retard qui s'accumule depuis des décennies et un abandon qui a trop duré.

Le collège Jean Vilar pendant les travaux



Mouvement 2025 : report des résultats Inter et accompagnement pour l'Intra

Les résultats du mouvement Inter devaient être communiqués aux participant·es mercredi 12 mars 2025. Le ministère a décidé unilatéralement de reporter cette communication au vendredi 14 mars, à partir de midi. Les raisons de ce report nous sont inconnues mais, une nouvelle fois, le ministère est incapable de respecter son propre calendrier et fait bien peu de cas des collègues qui participent au mouvement.

Report ou pas report, les collègues peuvent toujours compter sur le SNES-FSU pour les accompagner tout au long des opérations de mutation. D'ores et déjà, nous sommes intervenu·es auprès du rectorat et du ministère pour les saisir des difficultés rencontrées par certains personnels, en particulier pour les conditions d'octroi des bonifications liées au rapprochement de conjoints. **Nous constatons avec inquiétude que le ministère, suivi bien évidemment par les rectorats, choisit une lecture très restrictive des textes réglementaires, ce qui pourrait priver des collègues de bonifications précieuses et avoir de lourdes conséquences sur leur affectation future. Cela n'est pas admissible et nous faisons tout pour que nos collègues obtiennent gain de cause !**

Quelle que soit la date de communication des résultats, continuez de faire confiance au SNES-FSU pour vous accompagner et vous représenter. Si vous n'êtes pas satisfait·e de votre résultat, n'hésitez pas à nous contacter, de préférence par mail à emploi@snes.edu : nous pourrions vous conseiller et vous proposer des recours-type. Pensez à mandater la FSU lorsque vous déposerez votre recours !

Après l'Inter viendra le temps de l'Intra. La section académique du SNES Nantes accompagnera, comme chaque année, les collègues dans cette phase décisive et délicate. **Un stage « Spécial mouvement Intra » sera organisé, en visio, mercredi 19 mars après-midi (à partir de 14h), ouvert à toutes et tous**, afin d'expliquer les grands principes du mouvement Intra, les éléments de barème et les stratégies qu'il convient de mettre en place.

« Choc des savoirs » : des avancées qui restent au milieu du gué !

Après l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté « Collège » instaurant les groupes de niveaux, les annonces ministérielles ultérieures marquent des avancées conséquentes, résultat de la mobilisation exceptionnelle des personnels initiée par le SNES-FSU, même s'il reste encore du chemin à parcourir.

Plus de groupes de niveaux en 4ème / 3ème :

E. Borne a enterré cette mesure phare du « Choc des savoirs », en 4ème et 3ème. À la place, sont prévus des dispositifs d'accompagnement pédagogique, selon les besoins des élèves et à la main des équipes.

Plus de DNB couperet pour passer en 2nde :

Le brevet ne sera finalement pas obligatoire pour passer en 2nde. Les classes prépa 2nde sont par ailleurs destinées à disparaître d'ici un an et des dispositifs d'accompagnement seraient mis en place en 2nde pour les élèves les plus en difficultés.

Maintien des groupes en 6ème / 5ème :

Ce dispositif va être évalué par l'inspection générale mais, dans l'attente, il est maintenu pour 2025/2026 malgré l'opposition massive des personnels. Si nous pouvons nous satisfaire d'avoir mis en échec

certaines dispositions du « Choc des savoirs », le SNES-FSU dénonce l'obstination de la ministre à maintenir les groupes en 6ème et 5ème, alors qu'ils sont massivement rejetés par la profession, par les parents, et que les effets délétères pour les élèves ont été largement démontrés.

Vigilance au moment du CA « DHG » !

Si aucun texte n'est publié au moment du CA, la répartition des moyens doit se faire en fonction de l'arrêté correspondant à la rentrée 2023 (soutien / approfondissement en 6ème et retour à l'AP).

Dans le cadre du CA consacré à la préparation de rentrée 2025, l'organisation des enseignements doit être portée à l'ordre du jour.

Le CA « DHG » ne doit par ailleurs pas seulement voter les créations / suppressions de postes mais la répartition de la DHG sur la base d'une structure et d'un TRMD d'où découlent les créations ou suppressions de postes.

Si de nouveaux textes sont publiés après le CA, celui-ci devra être reconvoqué.

En attendant, le CA peut voter un principe de mise en œuvre de l'autonomie imposant l'hétérogénéité des groupes : celui-ci resterait acquis si des textes définitifs incitaient au tri des élèves.

MUTATIONS INTER 2025



Attention !

Le ministère communiquera les résultats le vendredi 14 mars à 12h (au lieu du 12 mars).



Nos vœux pour 2025 : des luttes victorieuses grâce à l'action syndicale !



L'année 2025 s'ouvre dans un **contexte de grandes incertitudes** : élection de D. Trump aux États-Unis ; instabilité gouvernementale en France où le président de la République a continué de refuser le verdict des dernières élections législatives et a manœuvré pour maintenir une coalition de partis minoritaires au pouvoir ; nomination d'É. Borne au ministère de l'Éducation Nationale...

Tout en restant évidemment méfiant face à ce pouvoir guidé par une logique libérale hostile aux services publics, **Unité et Action** prend acte des avancées obtenues en ce début d'année : **promesse d'annuler la suppression de 4000 postes** dans l'Éducation nationale, création de 2000 emplois d'AESH, abandon du projet de 3 jours de carence. Toutes ces évolutions sont à mettre **au crédit de l'action du SNES-FSU** qui n'a cessé, dans le cadre de la FSU et de l'intersyndicale, de dénoncer ces attaques contre le service public d'Éducation et contre la Fonction Publique, notamment **lors de la manifestation du 5 décembre** qui a rassemblé massivement dans l'Éducation Nationale.

Concernant le collège, l'**abandon des groupes de niveaux en 4e/3e** et la fin du brevet couperet sont également des **victoires obtenues grâce aux mobilisations** de ces derniers mois et au travail d'information mené par le SNES-FSU.

C'est **toujours en partant du terrain** qu'**Unité & Action** continuera à construire les mobilisations nécessaires des temps à venir. En aidant les collègues pour **préparer les CA sur la DHG**, en les invitant à se réunir, notamment en **organisant des HIS**, et en impulsant une **mobilisation intersyndicale** la plus massive possible, nous poursuivrons notre **défense du service public d'Éducation** pour une École publique, laïque et émancipatrice qui donne à toutes et tous les chances de réussir.

La **défense de l'École publique** est cependant plus que jamais d'actualité car la nouvelle ministre s'obstine à maintenir les **groupes de niveaux en 6e/5e** alors que les retours de la profession sont clairs : ce **dispositif injuste visant à trier les élèves** s'accompagne d'une **dégradation globale des conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage**. **Unité & Action** continuera son travail militant pour obtenir le **retrait du « Choc des savoirs »**. Il en sera de même pour la **défense de nos salaires**, le rétablissement de l'**indemnisation à 100 % des congés maladie**, la **création de postes** en nombre suffisant pour rattraper le retard, l'**abrogation de la réforme des retraites**...



Vive le fédéralisme !

Le congrès national de la FSU a lieu tous les trois ans et en 2025, c'est à Rennes début février. Les syndicats nationaux, les tendances, dont l'EE, et les sections départementales peuvent y réfléchir aux mandats de la fédération, déposer des amendements aux textes travaillés auparavant par le bureau national et parvenir à une ligne commune pour la période qui suit.

Cet "événement" nous permet de rappeler combien nous avons besoin de cette triple entrée pour mieux militer, y compris à l'intérieur du SNES : d'abord, tous les syndicats de la fédération apportent un regard extérieur sur nos métiers du second degré, que ce soit les collègues du primaire comme celles et ceux du supérieur, de l'enseignement agricole, de l'environnement, de la territoriale ou de l'enseignement professionnel, par exemple.

Certaines questions sont transversales comme celles des AESH, des non-titulaires, des financements par les collectivités locales mais aussi toutes les questions qui touchent au féminisme ou à l'écologie notamment. Ce travail, mené dans les congrès départementaux, avant le congrès national, constitue un temps fort pour débattre et faire le bilan de nos luttes locales. C'est aussi, comme c'est le cas dans certains départements dont le 44, l'occasion d'inviter d'autres OS pour ouvrir la réflexion sur des batailles communes, indispensables contre tous ces gouvernements qui œuvrent à la destruction de nos métiers et qui déroule le tapis rouge aux idées d'extrême-droite.

D'autre part, les discussions entre tendances et la confrontation des idées permettent aussi de faire progresser la réflexion collective : l'existence de ces "courants de pensée" est une exception appréciable dans le syndicalisme.

Enfin, les échanges avec d'autres départements qui ne connaissent pas les mêmes réalités géographiques ou sociales amènent à mettre en perspective les luttes locales et à tirer les leçons des expériences vécues ailleurs. Ainsi, le travail fédéral va au-delà des congrès et des instances pour lesquelles les interventions sont mutualisées. Il est nécessaire parce que, ce qui est saboté depuis des années, du fait du manque de moyens, du fait du mépris de la formation initiale et continue et du fait du dogme des économies à faire sur le dos des fonctionnaires, ce sont les services publics qui permettent l'émancipation de chacun-e et une société plus égalitaire et plus juste.

Pour cette nouvelle année, souhaitons-nous donc des luttes fédérales victorieuses !

Le SNES-FSU de l'académie de Nantes organise, comme tous les ans, de nombreux stages.
Petit point sur les stages déjà passés et ceux à venir.

Depuis le début de l'année, 10 stages se sont tenus et pas moins de 226 collègues ont ainsi pu en apprendre davantage sur leurs droits. Quelques retours sur 3 d'entre eux grâce aux témoignages de collègues ayant assistés à ces stages.

Stage F3SCT à Nantes, 12 novembre 2024

Qui es-tu, qu'attendais-tu du stage ?

Je m'appelle Stéphane et suis professeur d'Anglais dans un collège de Loire Atlantique. J'attendais beaucoup de ce stage, par exemple savoir comment utiliser les registres santé et sécurité au travail, ainsi qu'en apprendre davantage sur le droit de retrait. En effet, on ne sait pas vraiment comment s'y prendre lorsque qu'un danger grave survient.

Que t'a apporté ce stage ?

La discussion avec Hervé Moreau, du secteur Santé du SNES national, a été riche. Nous avons évoqué notamment les dangers liés à l'amiante, les risques professionnels auxquels sont confrontés les personnels et la manière d'y résister syndicalement.

Recommanderais-tu ce stage et à qui ?

Je recommanderais ce stage à celles et ceux qui sont confrontés à des risques psycho-sociaux (c'est-à-dire tout le monde !) ou bien aux collègues qui voient le bâti de leur établissement se dégrader avec le temps et le manque de moyens.

Stage Stagiaires et Mutation Inter à Nantes, 13 novembre 2024

Qui es-tu, qu'attendais-tu du stage ?

Je m'appelle Quentin et suis stagiaire cette année dans un lycée de Loire Atlantique. J'ai 32 ans et j'ai travaillé 12 ans dans une entreprise. J'ai décidé de faire une reconversion professionnelle et de passer le CAPES de SI.

Que t'a apporté ce stage ?

J'ai participé au stage du 13 novembre organisé par la FSU (le SNES, le SNUEP et le SNEP). La matinée était réservée aux problématiques « stagiaires » et j'ai pu avoir le déroulé des RDV de l'année. L'après-midi était consacrée aux mutations INTER et c'était important pour moi qui souhaitais mettre toutes mes chances de mon côté pour rester dans l'académie de Nantes en récupérant mon ancienneté du privé.

Recommanderais-tu ce stage et à qui ?

Le stage m'a été d'une grande aide et je le recommande fortement pour tout stagiaire.
Un grand merci pour cette formation !

Stage Retraites à Angers, 21 novembre 2024 :

Qui es-tu, qu'attendais-tu du stage ?

Je m'appelle Caroline et suis professeur de maths en collège.
J'ai 59 ans.

Que t'a apporté ce stage ?

Je suis allée au stage « Comment préparer sa retraite avec le SNES-FSU » pour avoir des réponses à des questions comme :
La différence entre durée travaillée et durée d'assurance ? Les bonifications pour enfants permettent-elles de pouvoir partir avant l'âge légal ? La retraite progressive a-t-elle un impact important sur le montant de la pension de retraite définitive ? Comment vérifier les simulations faites sur le site d'EN-SAP ?

Recommanderais-tu ce stage et à qui ?

Le stage, très utile, m'a permis de mieux comprendre les différents paramètres intervenant dans le calcul de la pension, et m'a incitée à anticiper mon départ à la retraite dès maintenant.

Et ce n'est pas fini !

Pas moins de 12 stages arrivent dans les mois à venir :

- 4 mars : stage *Égalité Femme/Homme et VSS*, à Angers
- 4 mars : stage *Métier Psy-En*, à Angers
- 6 mars : stage *Carrière*, à Angers
- 19 mars : stage *Mutation Intra*, en visio
- 1er avril : stage *disciplinaire Histoire Géographie Collège et Lycée*, à Angers
- 25 avril : stage *disciplinaire SES (à l'initiative de l'APSES)*, à Nantes
- 13 mai : stage *Lettres Collège et Lycée*, à Angers

Nous concluons cette folle année avec les 5 stages à destination des non-titulaires (contractuel-les) les 22 mai (Laval), 27 mai (La Roche s/ Yon), 3 juin (Le Mans), 5 juin (Nantes) et le 10 juin (Angers).

Inscrivez-vous sur votre espace adhérent (QR code) ou sur à s3nat@nantes.snes.edu



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :
Quentin Betton, Laurent Blancs, Julie Danvert, Cécile Delianne, Xavier Hill, Erwan Le Bouch, Julien Martin, Céline Pella, Geoffrey-Gaylord Remaud, Julie Recoque-Ouvrard et Pierrick Rival.